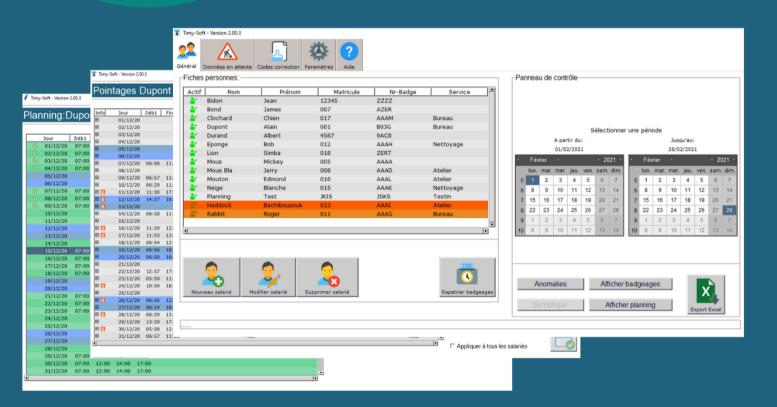




Logiciel: V. 2.01.00



# TIMY-SOFT

LOGICIEL D'EXPLOITATION POUR BADGEUSES TIMY VERSION 2

Manuel d'utilisation 08/2021

BKS Electronique SAS - 20 Rue Aristide Bergès - 38800 Le Pont de Claix

# Table des matières

1.		Configuration informatique requise	5
2.		Installation	5
3.		Introduction	8
4.		Gestion des salariés	9
	A.	Ajouter un salarié	9
	В.	Modifier un salarié	10
	C.	Supprimer un salarié	11
5.		Récupérer les pointages à partir d'une badgeuse.	12
	A.	A partir d'une pointeuse clé USB (Timy 1084B ou TimyUSB 1084D)	12
	В.	A partir d'une pointeuse WiFi / Réseau local (Timy 1084F)	13
	C. do	A partir d'une pointeuse pour sites distants (TimyTel 1084C ou TimyTel 1084E avec envennées par E-Mail)	
	D.	Récupérer les pointages provisoirement placés dans les 'données en attentes'	15
6.		Afficher les pointages	17
	A.	Feuille de temps	17
	В.	Ajouter ou ignorer un pointage	19
	C.	Afficher/Masquer des colonnes	20
	D.	Absences	21
7.		Rechercher des anomalies de pointage	22
8.		Planning	23
	A.	Qu'est-ce qu'un planning.	23
	В.	Mettre en place un planning hebdomadaire invariable.	24
	C.	Mettre en place un planning se répétant sur plusieurs semaines	27
	D.	Supprimer un planning	30
	Ε.	Arrondi	30
	F.	Ecrêtage	31
	G.	Imprimer les plannings	31
9.		Export Excel	33
10	).	Synoptique	35
13	l.	Fonctions avancées	36
	1.	Afficher l'historique des modifications manuelles de pointage	36
	2.	Protéger l'ouverture de Timy-Soft par mot de passe	36

3. Faire une sauvegarde de la base de données	37							
4. Gérer vos pointeuses WiFi/réseau local (1084F uniquement)	38							
5. Purger la base de données	39							
6. Cas spécial : Pauses fumeurs	40							
7. Cas spécial : Chevauchement de minuit	41							
i. S'il s'agit de chevauchements occasionnels	41							
ii. S'il s'agit de chevauchements réguliers	42							
8. Règles de calculs	44							
i. Création d'un modèle de calculs	44							
ii. Appliquer un modèle à une ou plusieurs personnes	45							
iii. Modifier un modèle pour une personne spécifique	46							
iv. Vérifier les modèles de calcul appliqués à une personne	48							
ANNEXE : Détails des règles de calcul	49							
Heures de nuit :	50							
Absence :	51							
Solde absence :	52							
Cumul / Solde :	53							
Cumul hebdo. :	54							
Différence :	55							
Format hh :mm :	56							
Jour Férié :	57							
Panier repas :	58							
Panier repas 2 :	59							
Pause minimum :								
Temps hors bornes :	61							
Heures supplémentaires :	63							
Déduction de pause :	64							
Déduction de pause 2 :	65							
Somme :	66							
Heures dimanche :	67							
Théorique jour :	68							
Théorique semaine :	69							
Temps pause 'fumeur' :	69							



## 1. Configuration informatique requise

Veuillez vérifier que votre poste informatique présente les configurations minimums ci-dessous avant de procéder à l'installation de Timy-Soft :

- Mémoire Vive min (RAM) : 4GB (8GB recommandé)
- Espace disque minium: 300MB
- Système d'exploitation : Windows 7, Windows 8, Windows 10 (64bits uniquement)
- Résolution d'écran minimum : 1366 x 768 (1920 x 1080 recommandée)
- 1 x Port USB 2.0 ou 3.0 si récupération des données par clé USB
- Connexion WiFi si récupération des données par WiFi
- Connexion Internet pour téléchargement du logiciel
- Microsoft Excel (version 2007 minimum). <u>Incompatible</u> avec LibreOffice, OpenOffice ou Office par MAC.
- Nombre maximal de personnes pouvant être gérées : 250 (au-delà, veuillez prendre contact avec votre fournisseur)



Timy-Soft utilise l'heure et la date de votre poste informatique. Il est impératif que votre poste informatique soit toujours réglé à la bonne heure et à la bonne date. Une modification de la date peut entraîner des pertes de données.

#### 2. Installation

a. Lors de l'acquisition de Timy-Soft, vous recevrez automatiquement un E-Mail contenant un lien de téléchargement ainsi qu'un mot de passe. En cliquant sur ce lien, vous serez



renvoyé(e) vers une page semblable à celle-ci-dessous. Veuillez saisir le mot de passe que vous aurez reçu dans l' E-Mail contenant le lien et cliquez sur « Entrée ».

b. Cliquez ensuite sur le bouton « Télécharger ».

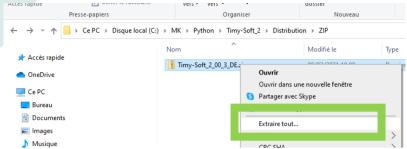




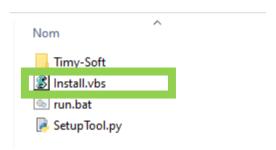
Le lien de téléchargement a une durée de validité limitée. Cette durée est également indiquée dans l'E-Mail contenant le lien de téléchargement. Audelà de la durée de validité, le logiciel Timy-Soft ne pourra plus être téléchargé.

- c. Une fois le téléchargement du fichier effectué, vous pouvez naviguer vers ce fichier grâce au navigateur de fichier souvent accessible dans Windows via l'icône suivante (la forme exacte de l'icône peut varier en fonction de votre version de Windows).
- d. L'emplacement du fichier téléchargé peut varier en fonction des réglages de votre navigateur Internet. La plupart des navigateurs placeront ce fichier dans la rubrique « Téléchargement ».

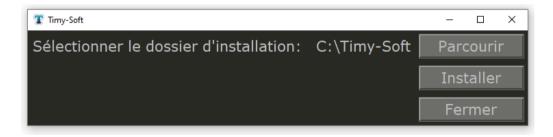
e. Une fois l'emplacement du fichier identifié, effectuez un clic droit sur le fichier et sélectionnez « Extraire tout » ou « Extraire ici » afin de décompacter le fichier compressé sur votre poste informatique.



- f. L'extraction peut durer plusieurs minutes. Une fois celle-ci effectuée, effectuez un doubleclic sur le nouveau dossier apparu et portant le même nom que le fichier qui vient d'être décompacté.
- g. Cliquez sur le fichier « Install.vbs »



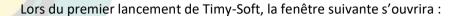
h. La fenêtre suivante s'ouvrira, sélectionnez l'emplacement où vous souhaitez installer Timy-Soft puis cliquez sur « Installer »



- i. Une fois l'installation terminée, vous pouvez fermer la fenêtre d'installation.
- j. Timy-Soft est à présent installé sur votre poste informatique et est prêt à être utilisé. Vous pouvez démarrer l'application en cliquant sur l'icône visible sur le bureau de votre poste informatique.



## 3. Introduction





- 1- Cette zone permet de gérer les salariés : ajouter, modifier ou supprimer un/e salarié/e.
- 2- Les Onglets supérieures permettent de naviguer entre les différentes rubriques de Timy-Soft.
- 3- Les calendriers permettent de définir les dates de début et de fin de la période à traiter.
- 4- Les boutons sous les calendriers permettent entre autres d'afficher les pointages, d'éditer un planning et d'exporter les données via Excel pour la période sélectionnée dans les calendriers.

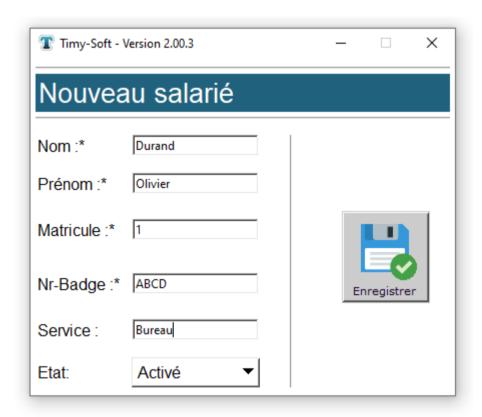
#### 4. Gestion des salariés

#### A. Ajouter un salarié

Afin de renseigner un nouveau salarié dans la base de données, cliquez sur le bouton « Nouveau salarié »



Renseignez ensuite les informations de la personne dans la fenêtre qui s'affiche à l'écran.



Nom: Nom de la personne

**Prénom**: Prénom de la personne

**Matricule** : Il peut s'agir de n'importe quelle chaîne de caractères. Le matricule ne pourra plus être modifié par la suite et doit être unique. Si vous utilisez déjà un système d'immatriculation d'employé(e)s dans votre entreprise, vous pouvez utiliser le même système de numérotation.

**Nr-Badge**: Il s'agit ici du numéro imprimé sur les badges ou les porte-clés que vous distribuerez à vos salariés. Ce numéro est absolument unique et permettra de faire le lien entre les données de pointage et la personne.

**Service**: Ce champ est optionnel et permet de renseigner l'appartenance à un service, une entité ou une entreprise. Si par la suite vous souhaitez par exemple trier les employé(e)s par service, il est recommandé de remplir ce champ.

**Etat**: Par défaut, les salariés sont renseignés comme étant 'actifs'. Si vous souhaitez désactiver temporairement un ou un(e) salarié(e), vous pouvez basculer son état en 'désactivé' (par exemple pour du personnel saisonnier présent uniquement une partie de l'année). Vous pourrez alors réattribuer son badge à une autre personne le temps de son absence.

Cliquez ensuite sur « Enregistrer » afin de créer la personne dans la base de données.

A partir de maintenant, la personne créée peut pointer sur une pointeuse Timy et ses données de pointages sont récupérables dans le logiciel Timy-Soft.

#### B. Modifier un salarié

Suite à la mise en place d'un salarié, il est possible que vous souhaitiez modifier les attributs de la personne (par exemple changer son service, désactiver la personne, changer le numéro de badge si la personne a perdu ce dernier etc...). Afin de réaliser cela, sélectionnez la personne concernée dans la liste de personnes et cliquez sur le bouton 'Modifier salarié'.



Dans la fenêtre apparaissant à l'écran, vous pourrez alors modifier tous les attributs de la personne (sauf son matricule qui n'est plus modifiable). Cliquez sur « **Enregistrer** » pour valider les modifications.

#### **Notes Importantes:**

#### **VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE UN BADGE D'UNE PERSONNES A UNE AUTRE :**

Si une personne quitte votre entreprise et est remplacée par une nouvelle recrue, vous pouvez transmettre le badge de la première personne à la seconde. Pour cela, supprimez (ou désactivez) la personne ayant quitté la société et créez une nouvelle personne à laquelle vous attribuerez l'ancien badge. NE REMPLACEZ PAS SIMPLEMENT LE NOM DE LA PREMIERE PERSONNE PAR CELUI DE LA SECONDE! CECI AURAIT POUR EFFET DE MELANGER LES DONNEES DE POINTAGE DE DEUX PERSONNES DIFFERENTES DANS LA BASE DE DONNEES.

#### **UNE PERSONNE A PERDU SON BADGE:**

Si une personne a perdu son badge:

- Récupérez toutes les données de la pointeuse utilisée par l'employé(e) en question (voir chapitre dédié à la récupération des données)
- Modifiez uniquement le numéro de badge de la personne. IL N'EST PAS NECESSAIRE DE RECREER UNE SECONDE PERSONNE DANS LA LISTE AVEC LE NOUVEAU NUMERO DE BADGE.

#### C. Supprimer un salarié

Afin de supprimer une personne de la base de données, il suffit de sélectionner cette dernière dans la liste des salariés et de cliquer sur le bouton 'Supprimer salarié'





La suppression d'un salarié est définitive et irréversible. La suppression entraînera la perte de l'intégralité des données de pointages de la personne. Si la base de données n'a pas été sauvegardée, une récupération est impossible (voir chapitre relatif à la création de sauvegardes).

## 5. Récupérer les pointages à partir d'une badgeuse.

A. A partir d'une pointeuse clé USB (Timy 1084B ou TimyUSB 1084D)

Les pointeuses 1084B et 1084D illustrées ci-dessous permettent de transférer les données vers Timy-Soft via une clé USB. La procédure de transfert de la pointeuse vers la clé USB est décrite



dans les notices d'utilisations respectives des appareils.

Une fois les données sur la clé USB, il suffit d'insérer la clé USB dans votre poste informatique et de cliquer sur le bouton 'Rapatrier badgeages'.



A la fin de la procédure, les données seront disponibles dans les feuilles de temps des salariés. Si des pointages n'ont pas pu être attribués aux personnes, ils seront placés dans l'onglet 'Données en attentes'.



Afin de récupérer ces pointages, veuillez-vous référer au chapitre correspondant.

<u>Note</u>: Par défaut, Timy-Soft affichera le message suivant lors d'un rapatriement des pointages:

#### VEUILLEZ PATIENTER....

Timy-Soft recherche des pointeuses connectées à votre réseau local. Si vous n'utilisez pas de pointeuses en réseau local, vous pouvez désactiver cette recherche dans l'onglet 'Paramètres'.

En effet, Timy-Soft vérifie toujours si une pointeuse pour WiFi 1084F est détectable dans le réseau local de votre entreprise. Ceci rallonge la procédure de rapatriement de quelques minutes. Si vous ne possédez pas de pointeuse WiFi 1084F, (mais uniquement une pointeuse clé USB 1084B ou 1084D), vous pouvez décocher l'option de recherche dans l'onglet 'Paramètres' sous la rubrique 'Paramètres des pointeuses réseau'. Décochez alors la case 'J'ai installé une ou plusieurs pointeuses Timy en réseau local'.

#### B. A partir d'une pointeuse WiFi / Réseau local (Timy 1084F)



Il suffit de connecter la pointeuse 1084F au même réseau Wifi (ou en option RJ45) que votre poste informatique (voir notice d'utilisation de la pointeuse Timy 1084F).

Il suffit ensuite de cliquer sur le bouton 'Rapatrier badgeages'. Timy-Soft recherchera automatiquement toutes les pointeuses 1084F dans votre réseau local et en récupérera les données de pointage.



A la fin de la procédure, les données seront disponibles dans les feuilles de temps des salariés. Si des pointages n'ont pas pu être attribués aux personnes, ils seront placés dans l'onglet 'Données en attentes'.



Afin de récupérer ces pointages, veuillez-vous référer au chapitre correspondant.

C. A partir d'une pointeuse pour sites distants (TimyTel 1084C ou TimyTel 1084E avec envoi des données par E-Mail)

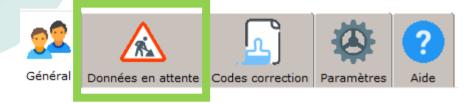


Les pointeuses TimyTel 1084C et 1084E illustrées ci-dessus sont installées sur des sites distants et communiquent via E-Mail (voir notice d'utilisation de ces pointeuses). Ces appareils vous enverront un E-Mail contenant une pièce jointe avec les données de pointage.

La pièce jointe de cet E-Mail doit être enregistrée dans le dossier d'installation de Timy-Soft. Il s'agit ici du dossier que vous avez sélectionné lors de l'étape d'installation du logiciel. Vous pouvez enregistrer les pièce jointes de plusieurs E-Mail simultanément. Une fois la/les pièce(s) jointe(s) enregistrée(s), cliquez sur le bouton 'Rapatrier badgeages'.



A la fin de la procédure, les données seront disponibles dans les feuilles de temps des salariés. Si des pointages n'ont pas pu être attribués aux personnes, ils seront placés dans l'onglet 'Données en attentes'.



Afin de récupérer ces pointages, veuillez-vous référer au chapitre correspondant.

<u>Note</u>: Par défaut, Timy-Soft affichera le message suivant lors d'un rapatriement des pointages:

#### VEUILLEZ PATIENTER....

Timy-Soft recherche des pointeuses connectées à votre réseau local. Si vous n'utilisez pas de pointeuses en réseau local, vous pouvez désactiver cette recherche dans l'onglet 'Paramètres'.

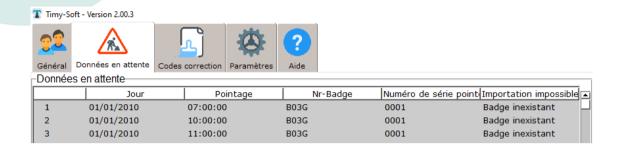
En effet, Timy-Soft vérifie toujours si une pointeuse pour WiFi 1084F est détectable dans le réseau local de votre entreprise. Ceci rallonge la procédure de rapatriement de quelques minutes. Si vous ne possédez pas de pointeuse WiFi 1084F, (mais uniquement une pointeuse TimyTel 1084C ou 1084E), vous pouvez décocher l'option de recherche dans l'onglet 'Paramètres' sous la rubrique 'Paramètres des pointeuses réseau'. Décochez alors la case 'J'ai installé une ou plusieurs pointeuses Timy en réseau local'.

D. Récupérer les pointages provisoirement placés dans les 'données en attentes'.

Suite à l'importation des données de l'une des pointeuses mentionnées dans les chapitres précédents, il est possible que le message d'erreur suivant s'affiche en fin de récupération :



Ce message signifie que Timy-Soft n'a pas été en mesure d'attribuer tous les pointages aux salariés renseignés dans la liste des personnes. Il convient à présent de vérifier les causes de cette impossibilité. Les pointages en souffrance sont placés dans l'onglet « Données en attente ».



Dans l'onglet 'Données en attente' la liste des pointages en souffrance sera affichée. Elle comprend :

- Le jour du pointage
- L'heure du pointage
- Le badge utilisé par le pointage
- Le numéro de série de la pointeuse sur laquelle le pointage a été effectué
- La raison pour laquelle la récupération de ce pointage a échoué

#### Les raisons d'échec peuvent être les suivantes :

- Badge inexistant: Cela signifie que le badge utilisé par une personne pour pointer n'est attribué à aucune personne de la liste des salariés. Il convient dans ce cas de vérifier à quelle personne le badge utilisé a été attribué. L'erreur la plus commune dans ce cas est une erreur de frappe lors de la création du salarié dans la base de données. Il suffit de corriger le numéro de badge dans la liste des salariés puis de cliquer à nouveau sur 'Rapatrier badgeages'.
- Plus de 10 pointages: Cette erreur signifie que la personne concernée a pointé plus de 10 fois dans une même journée. Timy-Soft peut gérer un maximum de 10 pointages par jour par personne. Ce pointage est donc placé dans les 'données en attentes' à titre d'information. Il peut être consulté dans cet onglet pour documentation mais doit en définitive être supprimé.

Il est possible de supprimer les pointages dans cet onglet grâce aux boutons de suppression en bas de la fenêtre.

## 6. Afficher les pointages

#### A. Feuille de temps

Une fois que les pointages ont été rapatriés, ces derniers peuvent être affichés. Pour cela :

- Sélectionnez la personne concernée dans la liste des employés
- Sélectionnez les dates de début et de fin à visualiser. Ceci s'effectue grâce aux deux calendriers.
- o Cliquez sur le bouton 'Afficher badgeages'.

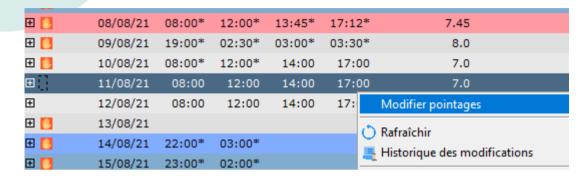
Une fenêtre s'affichera alors avec les éléments suivants :

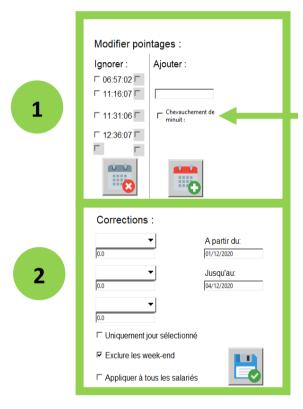
2 4 Pointages Dupont Jean 1234 Info Déb1 | Fin1 | Déb2 | Fin2 | Hrs ointé s orr 1 | Durée 1 | Corr 2 | Durée 2 | Corr 3 | Durée 3 | | s comptabilisées | Cumul | 01/12/20 CP ⊞ 02/12/20 СР 7.0 7.0 ± ± CP 7.0 03/12/20 1 7.0 04/12/20 **±** 05/12/20 ± ± 06/12/20 07/12/20 06:56 11:27 11:42 12:37 5.45 5.45 08/12/20 ∄ 09/12/20 06:57 11:16 11:31 12:36 5.4 5.4 ⊞ 10/12/20 06:29 11:10 11:19 13:06 6.47 3 6.47 ⊞ 📙 11/12/20 11:30 17:57 18:04 18:47 7.15 7.15 **#** 🕛 12/12/20 14:27 16:53 17:02 18:03 3.46 3.46 13/12/20 06:58 11:09 11:22 12:46 5.59 5.59 33.52 ⊞ 14/12/20 06:58 11:14 11:26 12:32 5.37 5.37 ∄ 15/12/20 ⊕ 🕛 16/12/20 11:29 12:34 1.08 1.08 **#** 17/12/20 11:53 13:05 14:56 17:24 4.44 4.44 ⊞ 5.78 18/12/20 06:54 12:40 5.78 ∄ 19/12/20 06:56 10:51 8.85 ⊞ 20/12/20 06:56 10:39 10:51 12:44 5.59 5.59 31.11 ⊞ 21/12/20 ⊞ 22/12/20 12:57 17:20 17:31 19:47 6.65 6.65 **±** 23/12/20 05:59 11:44 11:50 13:08 7.05 7.05 ⊕ 🕛 24/12/20 10:59 18:02 7.05 7.05 # **"** 25/12/20 26/12/20 06:56 12:33 5.63 5.63 27/12/20 06:14 10:48 10:57 12:43 6.33 6.33 32.72 **±** 🕛 28/12/20 06:29 13:03 6.57 6.57 ⊞ 29/12/20 13:29 17:34 17:46 19:46 6.07 6.07 ⊕ 📙 05:58 12:09 30/12/20 6.18 ⊞ 31/12/20 06:57 11:30 4.55 4.55

- 1- Cette zone affiche les jours (week-ends en bleu) ainsi que les pointages enregistrés pour la personne sélectionnée
- 2- Cette colonne affiche les heures pointées (les pauses pointées étant déduites)
- 3- Cette zone de correction permet de renseigner les absences justifiées de la personnes (congés payé, maladie, formation etc...)
  - <u>Note importante</u>: La colonne 'Heures comptabilisées' est la somme des colonnes 'Heures pointées', 'Corr1' et 'Corr2'. La colonne 'Corr3' ne se retrouve pas dans cette somme. Cette dernière peut être employée pour notifier des absences non rémunérées, telles que des congés sans solde.
- 4- Les deux dernières colonnes affichent le temps de travail total en prenant en compte les pointages, les absences et le cas échéant les bornes d'un planning (voir chapitre correspondant).

#### B. Ajouter ou ignorer un pointage

La fenêtre de manipulation de pointages permet d'ajouter ou d'ignorer des pointages ou alors d'ajouter une absence. Afin d'afficher cette fenêtre, réalisez un clic droit dans la feuille de temps et sélectionnez 'Modifier pointages' dans le menu déroulant.



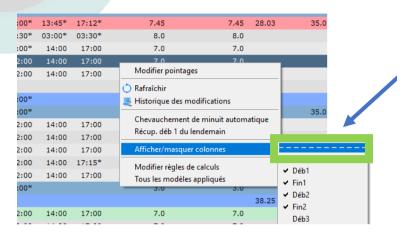


La case 'Chevauchement de Minuit' est à cocher si vous souhaiter ajouter un pointage de fin sur le jour J mais qui a eu lieu le jour J+1. Par exemple si la personne a terminé son service le lendemain à 1h du matin.

- 1- Cette zone permet de supprimer ou d'ajouter un pointage manuellement. Les pointages ajoutés manuellement seront marqués par un astérisque dans la feuille de temps.
- 2- La zone de corrections permet de renseigner une absence pour un jour ou une période.

#### C. Afficher/Masquer des colonnes

Il est possible de personnaliser les colonnes à afficher dans une feuille de temps. Pour cela, réalisez un clic droit dans la feuille de temps d'une personne et sélectionnez 'Afficher/masquer colonnes'.

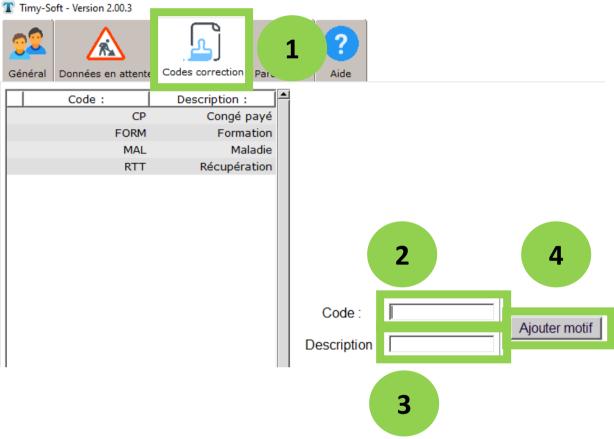


En cliquant sur les pointillés, la fenêtre se détache du menu afin de pouvoir modifier l'affichage de plusieurs colonnes simultanément.

L'affichage des colonnes dans la feuille de temps se répercutera sur un éventuel export Excel.

#### D. Absences

Afin de pouvoir renseigner une absence dans la feuille de temps d'une personne, vous devez avant tout créer un nouveau motif d'absence.



- 1- Cliquez sur 'Codes Corrections'
- 2- Renseignez un code pour l'absence que vous souhaitez ajouter (par exemple CP)
- 3- Renseignez une brève description de cette absence (par exemple 'Congé payé')
- 4- Cliquez sur 'Ajouter motif' pour ajouter le code à la liste.

A présent, les codes renseignés seront disponibles dans la feuille de temps de la personne sélectionnée.



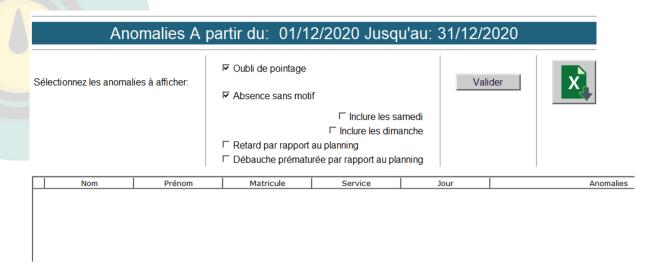
Afin d'ajouter une absence, il suffit de :

- 1- Sélectionner la journée pour laquelle la correction doit s'appliquer
- 2- Sélectionner la/les motifs d'absence à renseigner (maxi. 3)
- 3- Renseigner l'équivalent en heures de l'absence dans les champs situés sous les motifs respectifs
- 4- Cliquez sur le bouton 'Enregistrer'
- Si vous souhaitez renseigner une absence pour une période, décochez la case 'Uniquement pour jour sélectionné' et renseignez la période souhaitée
- **Si vous souhaitez appliquer l'absence à tous les salariés** (par exemple à cause d'une fermeture annuelle de l'entreprise), cochez la case 'Appliquer à tous les salariés'.
- **Si vous souhaitez supprimer une absence déjà renseignée**: Sélectionnez le jour en question, sélectionnez un motif de correction 'vide' et renseignez une durée de '0' comme dans l'image ci-dessous. Après validation, la correction sera supprimée pour le jour sélectionné.



## 7. Rechercher des anomalies de pointage.

En fin de période, il est possible que vous souhaitiez rapidement rechercher des anomalies de pointage. Afin d'éviter une recherche manuelle pour chaque personne, l'outil 'Anomalies' permet une recherche automatisée. En cliquant sur le bouton 'Anomalies' en bas à droite de la fenêtre 'Général', la fenêtre suivante sera affichée pour la période sélectionnée à l'aide des calendriers :



En cliquant sur le bouton 'Valider', la liste d'anomalies sera mise à jour. Vous pouvez ainsi en quelques secondes vérifier si :

- Une personne a oublié de pointer
- Une personne a été absente sans motif
- Une personne a été en retard ou a prématurément quitté son poste (par rapport à un horaire de planning : voir chapitre correspondant).

Le bouton ci-dessous, permet ensuite d'exporter la liste d'anomalies au format Microsoft Excel.



## 8. Planning

#### A. Qu'est-ce qu'un planning.

Il est possible que vous souhaitiez mettre en place des bornes pour les horaires de travail des employé(e)s afin **de comptabiliser uniquement le temps de travail réalisé pendant ces horaires**. Vous pouvez pour cela mettre en place en planning à l'aide du bouton 'Afficher planning'.

La fenêtre qui apparaît permet de mettre en place un planning qui peut soit être toujours identique d'une semaine à l'autre ou alors se répéter de manière cyclique.

**Note :** Les bornes et arrondis renseignés dans le planning ne s'appliquent pas aux pointages « non planifiés » du type 'Pause Suppl.'.

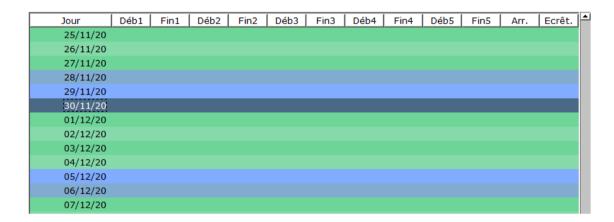
B. Mettre en place un planning hebdomadaire invariable.

Si une personne travaille toujours selon les mêmes horaires (par exemple de 7 :00 à 12 :00 et de 14 :00 à 17 :00), un planning peut être mis en place de la manière suivante :

1- Sélectionnez le lundi de la première semaine à partir de laquelle vos souhaitez appliquer les horaires

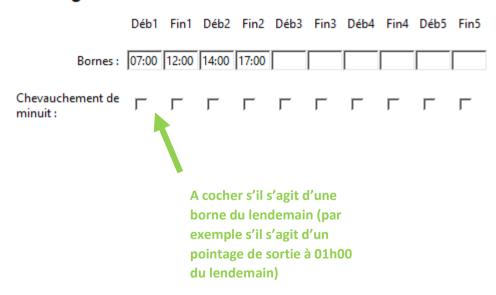
▼ Timy-Soft - Version 2.00.3

## Planning: Dupont Jean 1234



2 -Renseignez les horaires dans la partie droite de la fenêtre

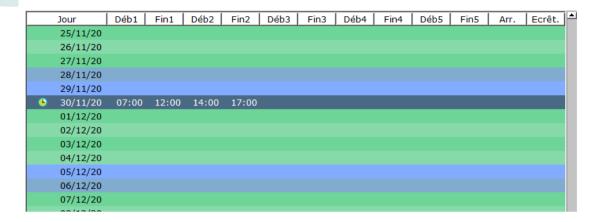
## Renseigner bornes



3 – Valider en cliquant sur 'Ajouter'. Le planning aura alors l'aspect ci-dessous. L'icône 'horloge' à gauche de la date du 30/11/20 indique que des bornes ont été renseignées manuellement pour ce jour.

▼ Timy-Soft - Version 2.00.3

## Planning:Dupont Jean 1234



4 – Répéter l'opération pour les jours de la semaine pour lesquelles la personne doit travailler. Dans notre exemple la personne travaille du lundi au vendredi.

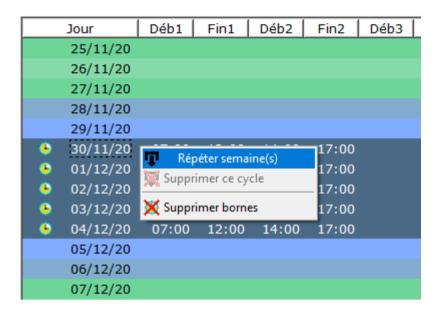
# Planning: Dupont Jean 1234

	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Déb3
	25/11/20					
	26/11/20					
	27/11/20					
	28/11/20					
	29/11/20					
<u>(b)</u>	30/11/20	07:00	12:00	14:00	17:00	
<u>(b)</u>	01/12/20	07:00	12:00	14:00	17:00	
<u>(b)</u>	02/12/20	07:00	12:00	14:00	17:00	
<u>(b)</u>	03/12/20	07:00	12:00	14:00	17:00	
	04/12/20	07:00	12:00	14:00	17:00	
	05/12/20					
	06/12/20					
	07/12/20					
	00/40/00					

5 – Sélectionnez à présent au moins un jour de la semaine du 30/11/20, exécutez un clic droit et cliquez sur 'Répéter semaine(s)'.

▼ Timy-Soft - Version 2.00.3

# Planning:Dupont Jean 1234



6- A présent, les horaires seront répétés en permanence pour cette personne.

## Planning: Dupont Jean 1234



7- Affichez à présent les badgeages de la personne pour vérifier la manière dont ce planning affecte le calcul des heures :

Timy-Soft - Version 2.00.3

## Pointages Dupont Jean 1234



- 1- Pour cet exemple, le vendredi 27/11/20 et le lundi 30/11/20, la personne a réalisé exactement les mêmes pointages : 6h55, 12h01, 13h57 et 17h01. La seule différence est que le planning enregistré ne s'applique qu'à partir du 30/11/20.
- 2- Pour les deux jours, le temps de travail pointé est de 8,17h.
- 3- Puisqu'à partir du 30/11/20, le planning 7h-12h, 14h-17h est appliqué, il n'y a uniquement les heures travaillées entre ces bornes qui son prises en compte, soit 8,0h. Le 27/11/20, l'intégralité des heures pointées (soit 8,17h) seront bien prises en compte.
- 4- Afin de visualiser les jours pour lesquels seule une partie des heures pointées est prise en compte par un planning, un logo 'calendrier' s'affiche à gauche de la date.

#### C. Mettre en place un planning se répétant sur plusieurs semaines

Si vous souhaitez mettre en place un planning se répétant sur plusieurs semaines (deux semaines ou plus), procédez comme suit :

#### Exemple:

#### <u>Semaine A</u>:

Lundi: 14h00 – 17h00 Mardi: 14h00 – 17h00 Mercredi: 14h00 – 17h00

#### Semaine B:

Jeudi: 8h00 – 12h00 Vendredi: 8h00 – 12h00 Renseignez les horaires pour les premières semaines à partir desquelles vous souhaitez appliquez ces derniers. Dans notre exemple, nous souhaitons appliquer ces horaires à partir du 30/11/2020.

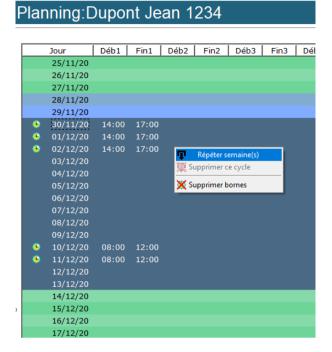


Sélectionnez ensuite les semaines que vous souhaitez propager. Pour cela :

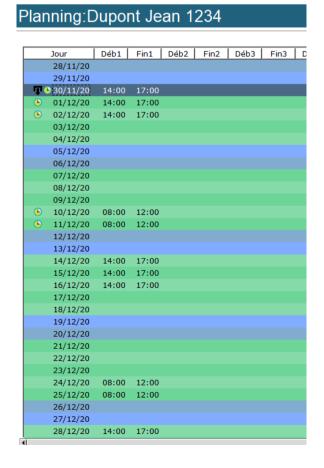
- Cliquez sur le premier jour de la première semaine (ici le 30/11/2020)
- Cliquez sur le dernier jour de la dernière semaine (ici le 13/12/2020) en maintenant la touche 'MAJ'.



Faites un clic droit dans la sélection et cliquez sur 'Répéter semaines'



Les semaines sélectionnées, se répèteront à présent en permanence à compter du 30/11/2020.

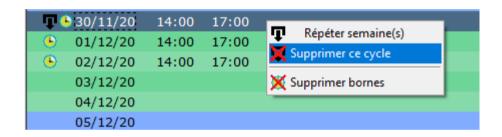


#### D. Supprimer un planning

Si vous souhaitez supprimer une saisie manuelle de bornes, il suffit de sélectionner le jour (ou les jours grâce à une sélection multiple : touche 'MAJ'), de faire un clic droit puis de sélectionner 'Supprimer bornes'.



Si vous souhaitez supprimer une répétition de planning, sélectionnez le premier lundi du planning (jour marqué avec une flèche noire pointant vers le bas). Puis suite à un clic droit, cliquez sur 'Supprimer ce cycle'.



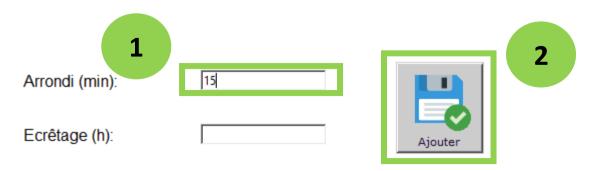
#### E. Arrondi

Un arrondi permet de comptabiliser les heures par tranche (par exemple par tranche de 15min). Exemple d'un arrondi à 15min :

Un pointage de début à 8h12 sera comptabilisé comme 8h15

Un pointage de fin à 12h12 sera comptabilisé comme 12h00

Afin de mettre en place un arrondi, sélectionnez le jour auquel appliquer cet arrondi puis saisissez la durée de l'arrondi (en min) dans le champ prévu à cet effet et cliquez sur 'Ajouter'.



#### Note:

L'arrondi est uniquement pris en compte pour des pointages réalisés entre les bornes d'un planning (si un tel planning est renseigné).

Afin d'appliquer un arrondi de manière permanente (pour tous les jours) :

- Saisissez l'arrondi pour une semaine complète
- Sélectionnez au moins un jour de cette semaine, puis à l'aide d'un clic droit, sélectionnez 'Répéter semaines'.

#### F. Ecrêtage

Un Ecrêtage est une limite de temps de travail dans la journée. Vous pouvez renseigner un Ecrêtage (en h) pour un jour spécifique en le saisissant dans le champ prévu à cet effet et en cliquant sur 'Ajouter'.



Afin d'appliquer un écrêtage de manière permanente (pour tous les jours) :

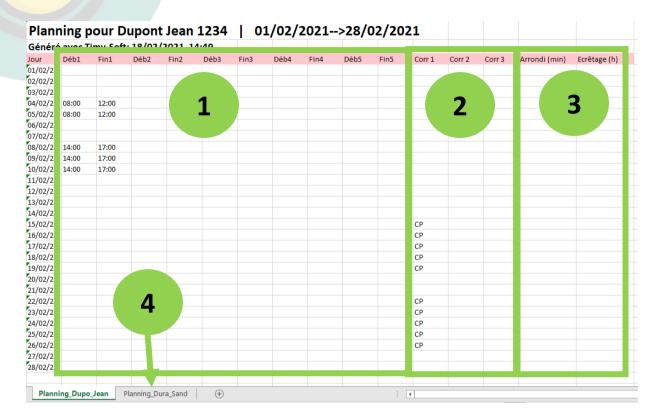
- Saisissez l'écrêtage pour une semaine complète
- Sélectionnez au moins un jour de cette semaine, puis à l'aide d'un clic droit, sélectionnez 'Répéter semaines'.

#### G. Imprimer les plannings

Si vous souhaitez imprimer les plannings des salariés afin de pouvoir distribuer ou afficher ces derniers, cliquez sur le bouton **'Export Excel'** :



Timy-Soft démarrera automatiquement votre programme Microsoft Excel afin de visualiser les plannings.



- 1. Zone affichant les bornes du planning
- 2. Zone affichant les absences éventuellement déjà planifiées à l'avance (comme par exemple des congés payés)
- 3. Zone affichant les arrondis et les écrêtages
- 4. Si vous avez coché la case 'Exporter planning pour tous les salariés actifs', les plannings des autres salariés seront visibles dans d'autres onglets de votre classeur Excel.

## 9. Export Excel

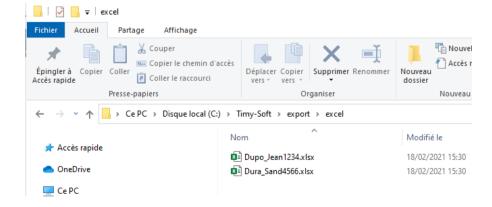
Afin d'exporter les feuilles de temps dans Microsoft Excel:

- Sélectionnez la ou les personnes dont les pointages sont à exporter
- Sélectionnez la période à exporter
- Cliquez sur 'Export Excel'.

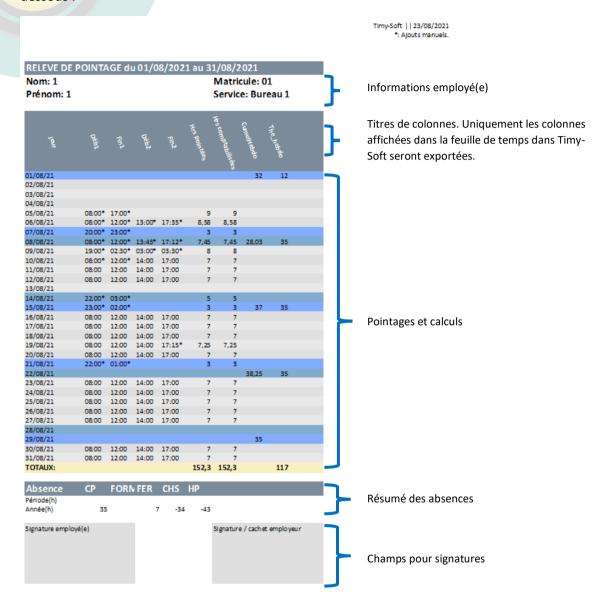




Une fenêtre s'affichera alors, demandant de renseigner un répertoire d'enregistrement de l'export. Sélectionnez le répertoire souhaité et validez.



Vous pourrez alors ouvrir le fichier exporté grâce à votre logiciel tableur (par exemple Microsoft Excel). Cet export comportera une feuille de temps par personne sélectionnée. Toutes les feuilles de temps seront placées à la suite dans un même classeur Excel. L'export se présente comme cidessous :



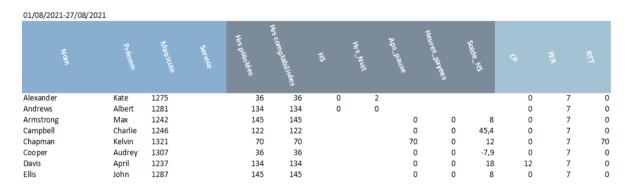
## 10. Synoptique

Timy-Soft permet l'export des données sous forme de synoptique. Pour cela :

- Sélectionnez les personnes à faire apparaître dans le synoptique
- Sélectionnez la période souhaitée
- Cliquez sur 'Synoptique'



Sélectionnez ensuite un répertoire dans lequel exporter le synoptique et ouvrez le fichier Excel créé à la fin de l'export du synoptique. Le synoptique aura l'aspect suivant.



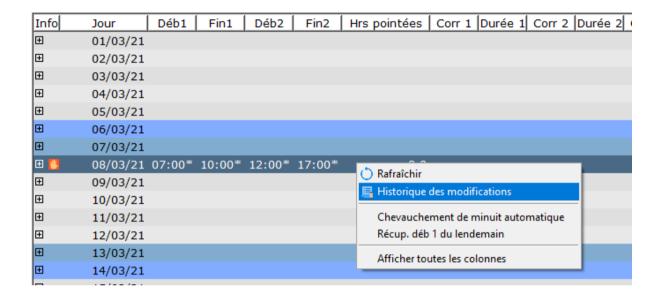


Si sur la période sélectionnée, plusieurs modèles de calcul sont appliqués, seules les valeurs du dernier modèle seront reprises dans le synoptique.

Si des règles de calcul supplémentaires sont mises en place dans les feuilles de temps, les valeurs du synoptique ne pourront être comptabilisées que jusqu'au jour même de l'édition du synoptique (aujourd'hui).

### 11. Fonctions avancées

- 1. Afficher l'historique des modifications manuelles de pointage
  - Afin d'afficher toutes les modifications effectuées manuellement dans une feuille de temps (ajout ou suppression de pointages) :
    - Afficher la feuille de temps de la personne concernée en cliquant sur 'Afficher badgeages'



- 1- Sélectionnez le jour pour lequel vous souhaitez afficher les modifications réalisées
- 2- Faites un clic droit sur la ligne sélectionnée
- 3- Cliquez sur 'Historique des modifications'
- 4- La fenêtre des historiques s'affiche alors avec les pointages ignorés et ajoutés manuellement.

#### 2. Protéger l'ouverture de Timy-Soft par mot de passe

Afin de protéger l'ouverture de Timy-Soft par une personne non-autorisée, cliquez sur l'onglet '**Paramètres**'.



Rendez-vous ensuite dans la section 'Paramètres d'authentification'.

## Paramètres d'authentification

Mot de passe actuel (mot de passe par défaut: 12345):

Nouveau mot de passe:

Confirmer mot de passe:

	- 2
Confirmer	

1

 $\Gamma$  Demander mot de passe au démarrage

- 1- Cochez la case 'Demander mot de passe au démarrage' pour verrouiller l'accès de l'application par mot de passe.
- 2- Renseignez le mot de passe actuel ainsi qu'un nouveau mot de passe si vous souhaitez modifier ce dernier.



En cas d'oubli, le mot de passe ne peut-être réinitialisé par l'utilisateur. Une réinitialisation du mot de passe demande l'intervention d'un technicien.

### 3. Faire une sauvegarde de la base de données

Timy-Soft propose la possibilité de réaliser une sauvegarde de la base de données des pointages. Il est recommandé d'effectuer une sauvegarde régulièrement afin de minimiser le risque de pertes de données en cas de problème technique majeur.

Afin de générer une sauvegarde, cliquez sur l'onglet 'Paramètres'.



Rendez-vous ensuite dans la section 'Paramètres de sauvegarde'.

## Paramètres de sauvegarde

Créer une sauvegarde

Sauvegarde automatique Sélectionnez dossier de sauvegarde

- Le bouton '**Créer une sauvegarde**' permet un enregistrement ponctuel d'une sauvegarde de la base de données à un emplacement à choisir sur votre poste informatique.
- L'activation de l'option 'Sauvegarde automatique' permet à Timy-Soft de réaliser une sauvegarde automatique lors de chaque fermeture de Timy-Soft. L'emplacement de cette sauvegarde est à spécifier via le bouton 'Sélectionnez dossier de sauvegarde'



Si l'option 'Sauvegarde automatique' est activée, la précédente sauvegarde automatique est écrasée lors de la fermeture du logiciel. Uniquement la sauvegarde réalisée lors de la dernière fermeture de l'application est donc conservée.

### 4. Gérer vos pointeuses WiFi/réseau local (1084F uniquement)

Si vous utilisez des pointeuses 1084F pour réseau local (WiFi), vous pouvez visualiser la liste des pointeuses que Timy-Soft a déjà détecté par le passé sous l'onglet 'Paramètres' dans la rubrique 'Paramètres des pointeuses réseau'.

Si vous n'utilisez pas de pointeuse 1084F, vous pouvez décocher la case 'J'ai installé une ou plusieurs pointeuses Timy en réseau local'

## Paramètres des pointeuses réseau

J'ai installé une ou plusieures pointeuses Timy en réseau local.



Ajouter bouton pause sur pointeuse

Enlever bouton pause de pointeuse

Ajouter bouton consultation sur pointeuse

Enlever bouton consultation sur pointeuse

- 1- Le bouton 'Rechercher pointeuses' permet de forcer une recherche sur votre réseau local. Timy-Soft va essayer de trouver toutes les pointeuses 1084F présentes dans votre réseau. Dans la majeure partie des cas, Timy-Soft détectera automatiquement les pointeuses dans votre réseau. Si contre toute attente cela ne devait pas être le cas, vous pouvez forcer une recherche via ce bouton.
- 2- Grâce aux quatre boutons sur le côté droit de l'interface, vous pouvez paramétrer les pointeuses pour faire apparaître des boutons supplémentaires sur les appareils (détails voire notice d'utilisation de la pointeuse 1084F).
- 3- 'Supprimer pointeuse' permet de supprimer l'appareil sélectionné dans la liste. Cette option n'est que nécessaire si vous ne souhaitez plus utiliser votre pointeuse 1084F.

### 5. Purger la base de données

Il est recommandable de régulièrement purger la base de données. Cette action n'est pas obligatoire mais recommandée. En effet, si une période de pointages n'est plus nécessitée, cette option permet de la supprimer. Allez sous l'onglet 'Paramètres' dans la rubrique 'Purger la base de données'.

Renseignez alors la date jusqu'à laquelle vous souhaitez purger la base de données et cliquez sur 'Lancer la purge'.

## Purger la base de données

Une purge de la base de données permet de supprimer toutes les données pour tous les salariés avant une certaine date. Il est recommandé d'effectuer une purge occasionnelle afin de réduire la taille de la base de données. La date de purge doit être au moins 500 jours avant la date actuelle. Avant d'effectuer toute purge, assurez vous de bien avoir effectué une sauvegarde de la base de données.

Effacer toutes les données avant le:

Lancer la purge



Une fois la purge effectuée, il est primordial de ne plus modifier la période avant la date de purge renseignée (ajout, suppression de pointage etc...). Ceci peut provoquer l'apparition de données erronées.

### 6. Cas spécial : Pauses fumeurs

Si vous souhaitez que les salarié(e)s pointent également des pauses du type 'pauses fumeurs', c'est-àdire de courtes pauses non prévues de manière générale dans un planning, les salariés peuvent procéder à un pointage de 'pause'. Pour cela consultez la notice d'utilisation de votre appareil.

Les pointages réalisés en mode 'pause' seront traités séparément par Timy-Soft. Ces derniers apparaîtront dans une ligne additionnelle de la feuille de temps marquée 'Pauses suppl.'

Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées
⊞	01/02/21	12:00	16:06	16:26	18:14	5.9
⊞	02/02/21					
⊞	03/02/21	12:59	16:28	16:44	18:18	5.03
<b>±</b>	04/02/21	06:30	10:07	10:23	12:03	9.02
<b>±</b> 🐏	05/02/21	13:59	16:56	17:09	18:17	4.09
⊞	06/02/21	06:30	10:39	10:56	12:31	9.28
∄	07/02/21	06:47	10:42	11:00	12:36	5.52
⊕ 🐏	08/02/21	12:59	15:44	15:58	18:24	5.19
⊞	09/02/21					
⊕ 🕛	10/02/21	06:31	12:00*			5.48
⊟ 📙	11/02/21	08:00*	12:03*			3.98
	Pauses suppl.	10:03*	10:07*			
⊞	12/02/21					
∄	13/02/21					
⊞	14/02/21					

Par la suite, ces pointages peuvent être traités comme des pointages 'normaux'. Seuls les pointages principaux seront pris en compte par d'éventuelles bornes de planning.

### 7. Cas spécial: Chevauchement de minuit.

Il est possible que certaines personnes pointent leur entrée le jour J et leur sortie le jour J+1. Ceci est typiquement le cas pour les personnes en poste de nuit.

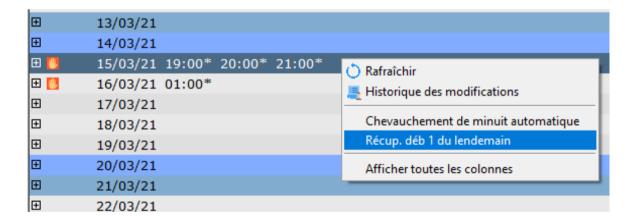
Afin de bien comptabiliser le dernier pointage comme une sortie du jour J (et non comme une entrée du jour J+1), il convient de prendre en compte ce chevauchement de minuit.

#### i. S'il s'agit de chevauchements occasionnels

Si la situation n'apparaît que ponctuellement :

- Sélectionnez la personne concernée
- Cliquez sur 'Afficher badgeages'
- Faites un clic droit sur le jour concerné
- Cliquez sur 'Récup. Déb 1 du lendemain'

Dans l'exemple ci-dessous, la personne a pointé son entrée le 15/03/2021 à 21 :00 et sa sortie le lendemain à 01 :00.



Une fois la fonction '**Récup. Déb 1 du lendemain**' exécutée, le pointage de sortie à 01 :00 sera bien comptabilisé sur la journée du 15/03/2021 comme le montre l'image ci-dessous.

±	13/03/21						
⊞	14/03/21						
<b>#</b> 📙	15/03/21	19:00*	20:00*	21:00*	01:00*	5.0	
⊞	16/03/21						
⊞	17/03/21						
<b>±</b>	18/03/21						

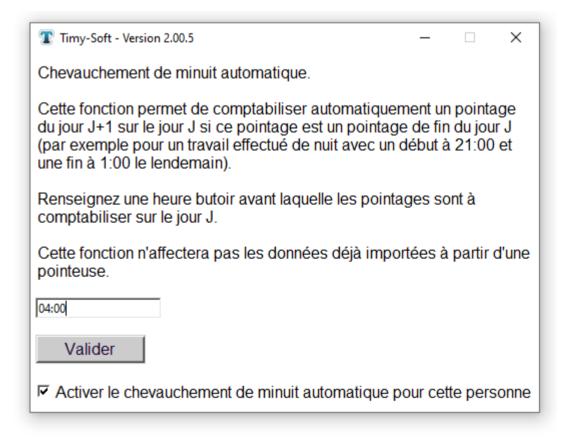
ii. S'il s'agit de chevauchements réguliers.

Si un chevauchement de minuit est régulier pour une personne, il convient alors d'appliquer un chevauchement automatique. Cette fonction permettra de toujours comptabiliser de manière automatique les pointages de sortie avant une heure butoir comme un pointage de sortie de la veille.

Ce chevauchement automatique sera appliqué par TImy-Soft lors de la récupération des données à partir d'une pointeuse Timy (elle ne peut plus être appliquée pour des données déjà importées). L'opération '**Récup. Déb 1 du lendemain**' décrite dans le paragraphe précédent ne sera donc pas à appliquer.

#### Pour cela:

- Sélectionnez la personne concernée
- Cliquez sur 'Afficher badgeages'
- Faites un clic droit sur n'importe quel jour affiché dans la liste
- Cliquez sur 'Chevauchement de minuit automatique'
- La fenêtre ci-dessous apparaîtra alors



Cochez la case d'activation

- Renseignez l'heure butoir souhaitée
- Cliquez sur 'Valider'

### Dans l'exemple ci-dessus, si:

- Un pointage a eu lieu avant 04 :00 du matin
- Il y a un nombre impair de pointages la veille
- La différence entre le dernier pointage de la veille et le pointage en question est inférieure à 10h

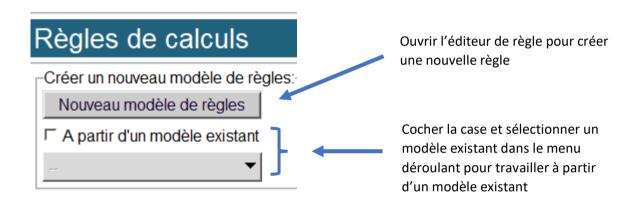
Alors le pointage en question sera comptabilisé comme un pointage de sortie de la veille.

### 8. Règles de calculs

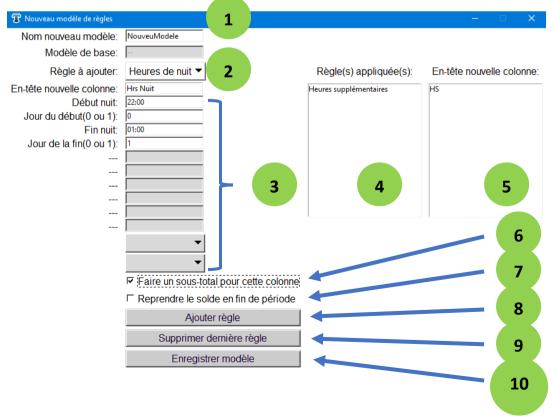
#### i. Création d'un modèle de calculs

Timy-Soft permet la mise en place de calculs avancés dans chaque feuille de temps. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un 'modèle de calcul'.





En cliquant sur 'Nouveau modèle de règles', la fenêtre suivante sera affichée :



La fenêtre ci-dessus permet de créer un modèle de calcul. Un modèle de calcul se compose de règles de calcul. Chaque règle appliquée créera une nouvelle colonne dans la feuille de temps de la personne à laquelle le modèle est appliquée. Un modèle de calcul définira donc « l'aspect » de la feuille de temps d'une personne.

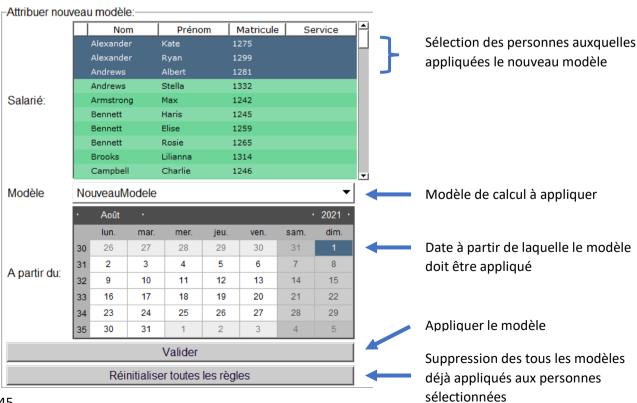
- 1- Nom du nouveau modèle de calcul
- 2- Règle à appliquer (voir annexe)
- 3- Paramètres relatifs à la règle (voir annexe)
- 4- Règle(s) déjà appliquée(s) au nouveau modèle
- 5- Nom donné à la colonne
- 6- Si cette case est cochée, dans la feuille de temps d'une personne, un sous total pour la période sélectionnée sera créé pour cette nouvelle règle. Ce sous-total apparaîtra également dans les synoptiques
- 7- Si cette case est cochée, la dernière valeur de la colonne pour la période sélectionnée sera reprise dans les synoptiques. Ceci est utile lorsque la règle appliquée est un solde.
- 8- Ajoute la règle au modèle
- 9- Supprime la dernière règle appliquée à ce modèle
- 10- Enregistre le nouveau modèle

#### Appliquer un modèle à une ou plusieurs personnes ii.

Afin d'appliquer un modèle de calcul nouvellement créé, il est nécessaire de se rendre dans la



#### rubrique 'Règles de calculs' sous l'onglet 'Paramètres'



## iii. Modifier un modèle pour une personne spécifique

Une fois appliqué, le modèle sera répercuté sous forme de colonnes dans les feuilles de temps des personnes. Ainsi, le modèle exemplaire 'NouveauModele' créé précédemment aura impactera les feuilles de temps comme ci-dessous :

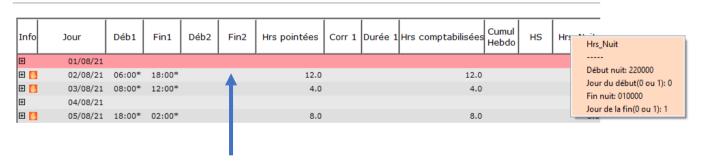
Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Corr 1	Durée 1	Hrs comptabilisées	Cumul Hebdo	HS	Hrs_Nuit
<b>±</b>	01/08/21											
<b>#</b>	02/08/21	06:00*	18:00*			12.0			12.0			
⊞ 📙	03/08/21	*00:80	12:00*			4.0			4.0			
⊞	04/08/21											
⊞ 📙	05/08/21	18:00*	02:00*			8.0			8.0			3.0
<b>#</b>	06/08/21	06:00*	18:00*			12.0			12.0			
<b></b>	07/08/21											
	TOTAUX:					36.0			36.0		0.0	3.0
1											L	



Colonnes issues du modèle de calcul 'NouveauModele'

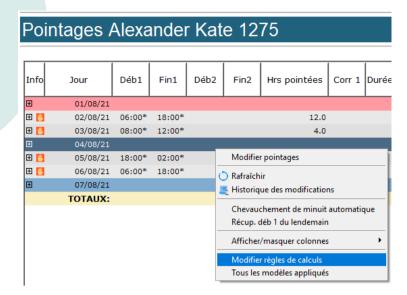
Il peut parfois être nécessaire de modifier ponctuellement les paramètres d'un calcul pour une seule personne et/ou pour une durée déterminée. Nous souhaitons par exemple uniquement modifier les bornes de la colonne 'Hrs Nuit'. Actuellement, les heures de nuit sont comptabilisées entre 22h et 1h du lendemain. Ceci est visible en cliquant sur la colonne 'Hrs Nuit':

## Pointages Alexander Kate 1275

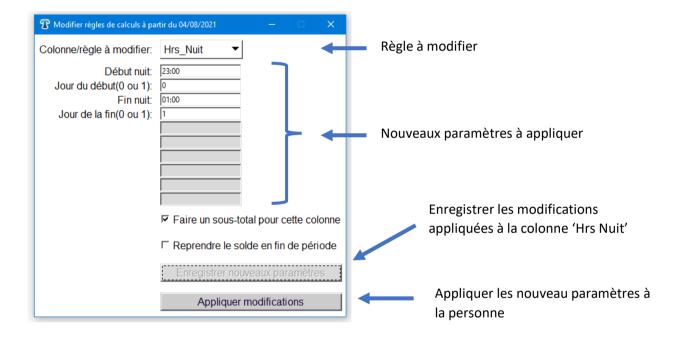


Une ligne rouge marque le début d'un nouveau modèle de calcul

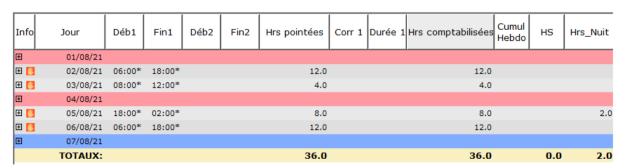
Pour ne pas avoir à recréer un nouveau modèle pour uniquement modifier les bornes des heures de nuit, il est possible de réaliser un clic droit sur le jour à partir duquel doit s'appliquer la modification et de cliquer sur 'Modifier règles de calculs'.



#### La fenêtre suivante s'ouvrira alors :

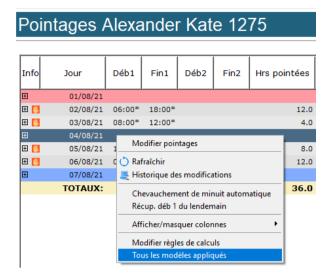


Les modifications de paramètres seront marquées dans la feuille de temps par une nouvelle ligne rouge le 04/08.

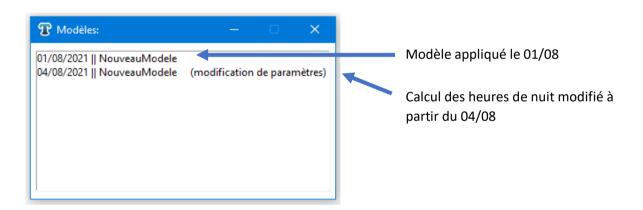


## iv. Vérifier les modèles de calcul appliqués à une personne

Il est possible de vérifier quels modèles de calcul sont appliqués à une personne. Pour cela, réalisez un clic droit dans la feuille de temps de personne et cliquez sur 'Tous les modèles appliqués'.



#### La fenêtre suivante s'ouvrira alors :





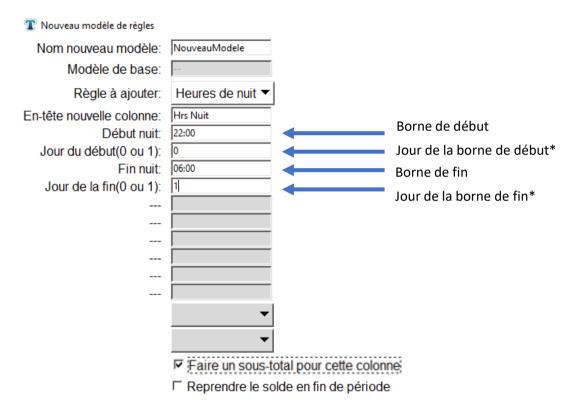
ANNEXE : Détails des règles de calcul

## Heures de nuit :

#### **Description:**

Cette règle permet d'afficher une colonne supplémentaire contenant les heures effectuées sur la journée entre deux bornes de nuit (par exemple entre 22h et 6h du lendemain).

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



<sup>\*: 0</sup> pour aujourd'hui et 1 pour le lendemain.

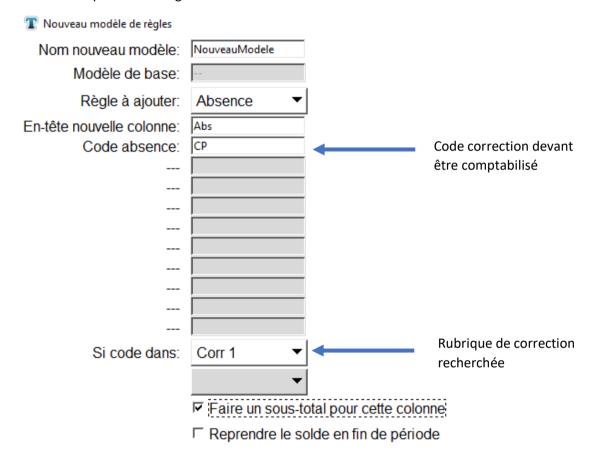
Pointages Dupont Henri 827639												
Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Corr 1	Durée 1	Hrs comptabilisées	Cumul Hebdo	Hrs_Nuit	
<b>#</b>	05/07/21	15:00*	17:00*	21:30*	02:00*	6.5			6.5		4.0	
<b>#</b>	06/07/21	20:15*	22:15*			2.0			2.0		0.25	
⊞	07/07/21											
⊞	08/07/21											
⊞	09/07/21											
<b>±</b>	10/07/21											
<b></b>	11/07/21									8.5		
	TOTAUX:					8.5			8.5		4.25	

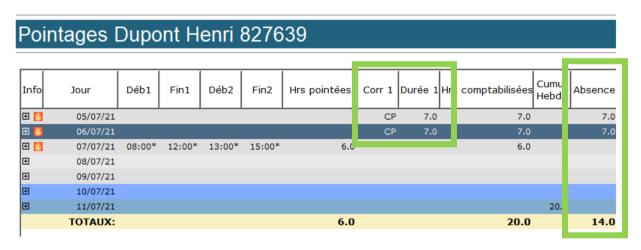
## Absence:

#### **Description:**

Cette règle affiche toutes les heures d'un certain code correction. Dans l'exemple ci-dessous, cette règle créera une colonne affichant toutes les durées du code CP renseignées dans la colonne 'Corr 1'.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



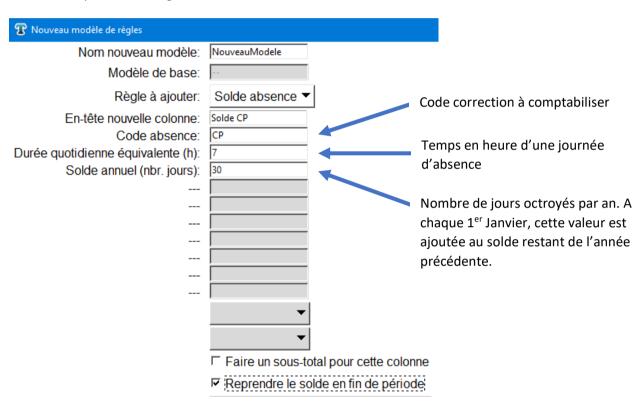


## Solde absence:

#### **Description:**

Cette règle permet de gérer un solde d'absence. Par exemple un solde de congés payés sur une année. Elle permet de saisir un nombre de jours de congés payés disponibles par an, un nombre d'heures équivalent à un jour (par exemple 7h de travail pour 1 jour de congé payé). Au premier Janvier de chaque année, le solde annuel (par exemple 30 jours dans l'exemple ci-dessous) est de nouveau ajouté au solde restant de l'année précédente.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



### Visualisation dans une feuille de temps :

Info	Jour	Déb1	Fin1	Hrs pointées	Corr 1	Durée 1	Hrs comptabilisées	Cumul Hebdo	Solde_CP_2	
$\pm$	25/12/20				FER	7.0	7.0		9.0	
⊞	26/12/20								9.0	ľ
±	27/12/20							11.0	9.0	
⊞	28/12/20				CP	7.0	7.0		8.0	
⊞	29/12/20				CP	7.0	7.0		7.0	
⊞	30/12/20				CP	7.0	7.0		6.0	
⊞	31/12/20				FER	7.0	7.0		6.0	
⊞	01/01/21				FER	7.0	7.0		36.0	
<b>±</b>	02/01/21								36.0	
⊞	03/01/21							35.0	36.0	
	TOTAUX:			0.0			42.0		36.0	

Pour chaque tranche de 7h du code CP, 1 jour est décompté du solde de congés.

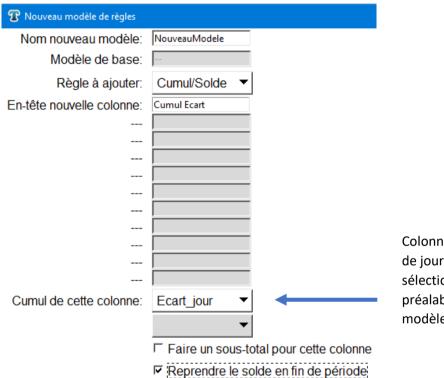
Au 1<sup>er</sup> Janvier, 30 jours sont additionnés au solde restant (ici solde restant de 6 jours pour l'année 2020)

## Cumul / Solde:

#### **Description:**

La règle cumul/solde permet de cumuler les valeurs d'une colonne donnée de jour en jour. Cette règle s'emploi en combinaison avec d'autres règles de calcul. Elle peut par exemple être utilisée conjointement avec les règles 'Théorique jour' et 'Différence' afin de créer un compte épargne temps.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



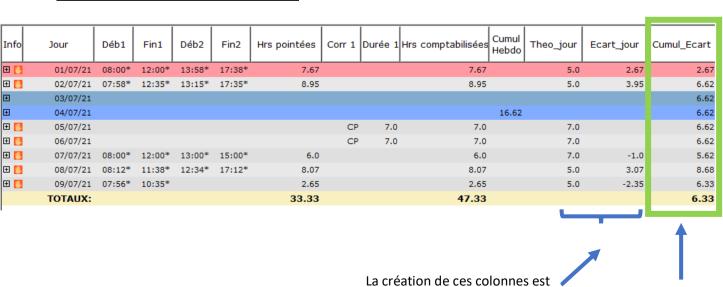
Colonne dont la valeur est à cumuler de jour en jour. Note : La colonne sélectionnée ici, a été créée préalablement dans le nouveau modèle.

Cumul de la

jour'

colonne 'Ecart

### Visualisation dans une feuille de temps:



décrite dans les paragraphes relatifs

aux règles 'Théorique jour' et

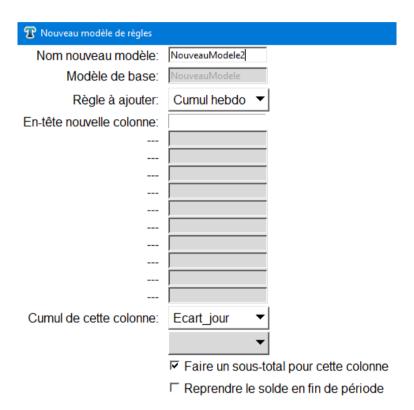
'Différence'.

## Cumul hebdo.:

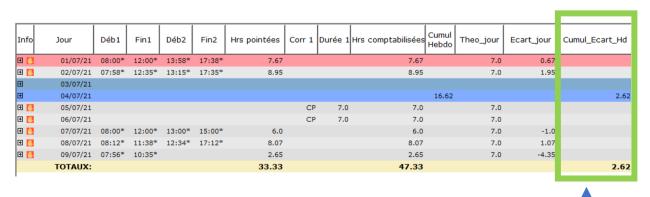
#### **Description:**

Cette règle s'applique de la même manière que 'Cumul/Solde'. Ne crée cependant pas un solde indéfini mais un solde hebdomadaire du lundi au dimanche.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



### Visualisation dans une feuille de temps :



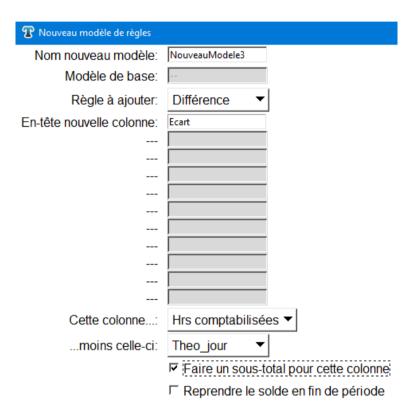
Cumul hebdomadaire de la colonne 'Ecart

## Différence:

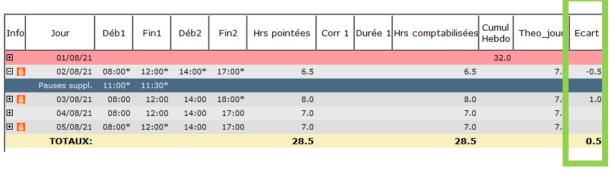
#### **Description:**

La différence permet de soustraire deux colonnes. Ceci est particulièrement employé pour le calculs d'écarts entre un théorique (quotidien ou hbdomadaire).

**Note** : Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



### Visualisation dans une feuille de temps :





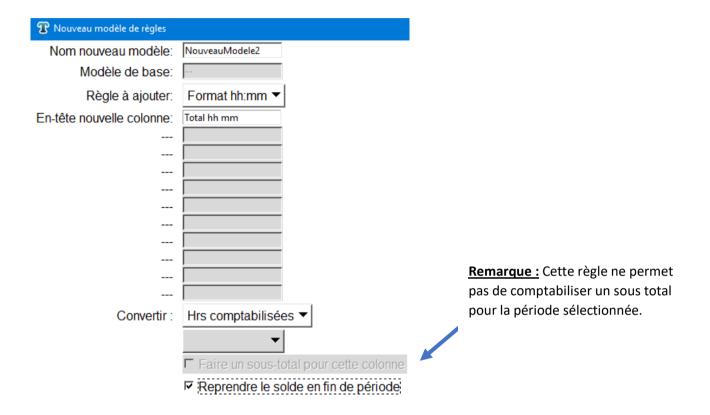
Différence entre les colonnes 'Hrs comptabilisées' et 'Theo jour'. La création de la colonne 'Theo jour' est décrite dans le paragraphe 'Théorique jour'

## Format hh:mm:

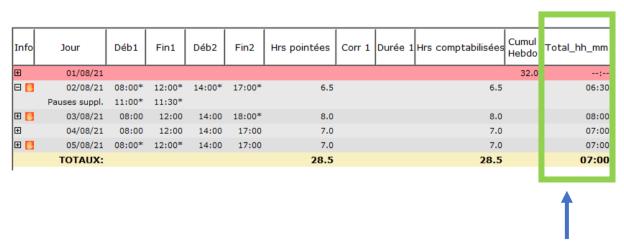
#### **Description:**

Avec cette règle, il est possible de convertir une colonne affichant des heures au format décimal au format heures et minutes.

**Note** : Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



#### Visualisation dans une feuille de temps :



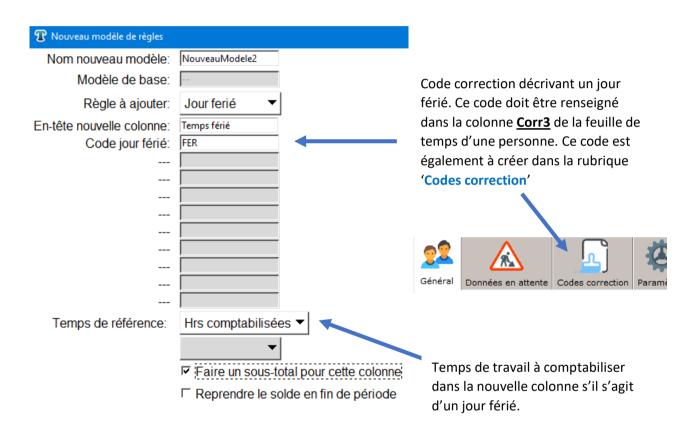
La colonne 'Hrs. Comptabilisées' est convertie au format hh :mm

## Jour Férié:

#### **Description:**

Cette règle permet de comptabiliser le temps de travail effectué pendant des jours fériés. Note : Si ce jour férié coïncide avec un temps de travail comptabilisé dans un autre compteur (par exemple des heures de nuits ou des heures effectuées un dimanche), ce temps sera comptabilisé dans tous les compteurs et donc potentiellement doublement.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



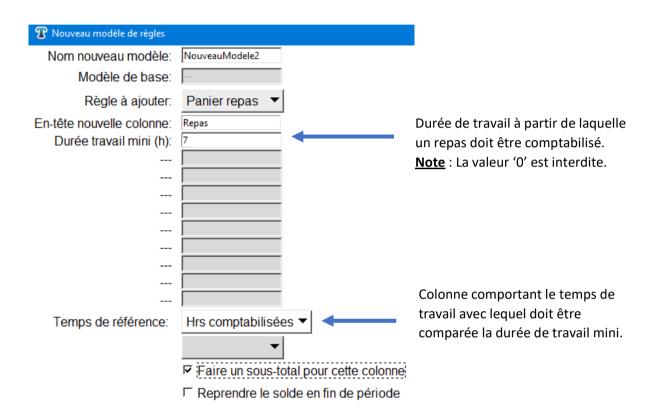
	_ [										Cumul		
Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Corr 1	Durée 1	Corr 3	Hrs comptabilisées	Hebdo	Temps_	terie_1
<b>±</b>	01/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0				7.0			
<b></b>	02/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0				7.0			
<b></b>	03/04/21												
<b>±</b>	04/04/21										35.0		
<b></b>	05/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0			FER	7.0			7.0
⊞	06/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0				7.0			
⊞	07/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0				7.0			
⊞	08/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0				7.0			
<b>±</b>	09/04/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0				7.0			
<b>±</b>	10/04/21												
	TOTAUX:					49.0				49.0			7.0
1													

## Panier repas:

#### **Description:**

La règle 'panier repas' permet de comptabiliser un certain nombre de repas à partir d'une durée de travail minimum. Dans l'exemple ci-dessous, on comptabilisera un repas lorsque la personne aura travaillé plus de 6h dans la journée.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



#### Visualisation dans une feuille de temps :



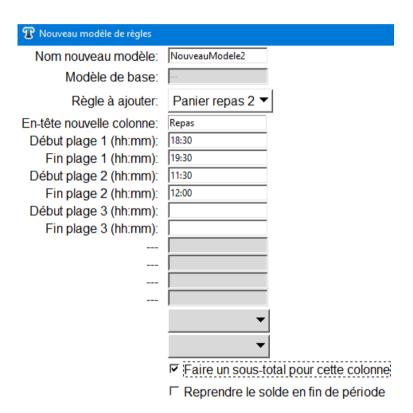
Si le temps de travail de la colonne 'Hrs comptabilisées' dépasse ou est égal à 7h, un repas sera comptabilisé.

## Panier repas 2:

#### **Description:**

Cette règle fonctionne sur le même principe que 'Panier repas', mais permet de comptabiliser jusqu'à 3 repas dans la journée, basé sur une présence sur une plage horaire. Dans l'exemple cidessous, si la personne est entièrement présente entre 11:30 et 12:00 et entre 18:30 et 19:30, un repas sera respectivement comptabilisé.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Corr 1	Durée 1	Hrs comptabilisées	Cumul Hebdo	Repas
	02/08/21	10:01*	12:00*			1.48			1.48		1.0
	Pauses suppl.	11:00*	11:30*								
<b>±</b> 🕛	03/08/21	08:00	12:00	18:00*	22:30*	8.5			8.5		2.0
<b>±</b>	04/08/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0			7.0		1.0
<b>#</b> 🕛	05/08/21	14:00	16:30*	18:30*	22:15*	6.25			6.25		1.0
<b>#</b> 🕛	06/08/21										
<b>±</b>	07/08/21										
<b>±</b>	08/08/21									23.23	
	TOTAUX:					23.23			23.23		5.0

## Pause minimum:

#### **Description:**

Info

**3** 

**#** 

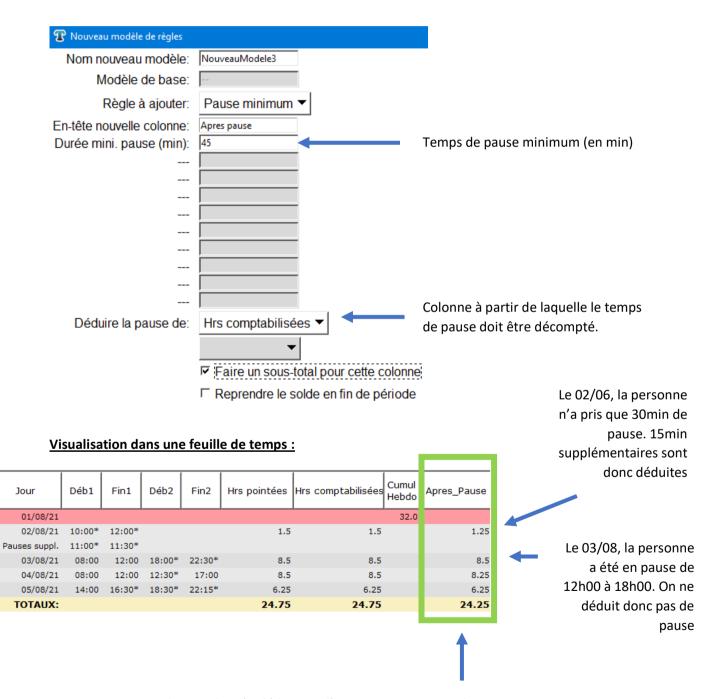
**#** 

**#** 

 $\pm$ 

Si une pause minium doit être décomptée du temps de travail, il est possible d'utiliser la règle 'Pause minimum'. Elle permet de déduire soit une pause minium à renseigner lors de la création de la règle, soit le temps de pause réel que la personne a prise dans la journée si celui-ci excède le temps de pause minimum.

**Note** : Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.

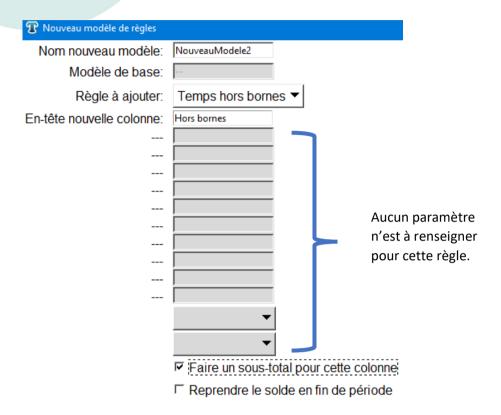


Temps de travail après déduction d'une pause minimum de 45min

## Temps hors bornes:

### **Description:**

Cette règle permet d'afficher le temps de travail réalisé en dehors des bornes prévues dans un planning (voir chapitre relatif à la mise en place d'un planning).



### Création d'un planning :



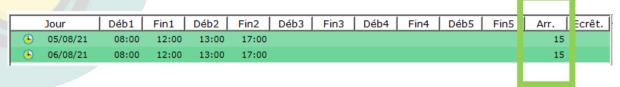
### Visualisation dans une feuille de temps :

Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées		Cumul Hebdo	Hors_bornes
# 🕛	04/08/21								
<b>E</b> 📴 🤇	05/08/21	07:45*	12:00*	13:15*	17:15*	8.25	7.75		0.5
	TOTAUX:					8.25	7.75		0.5
									<b>†</b>

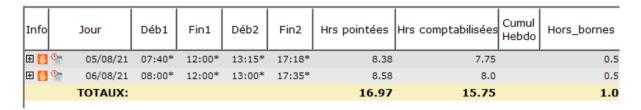
Le 05/08/2021, la personne a travaillé 30min hors de son planning (de 7h45 à 8h et de 17h00 à 17h15)

### Cas particulier des arrondis :

Si en plus de bornes, un arrondi est renseigné (comme ci-dessous à 15min)

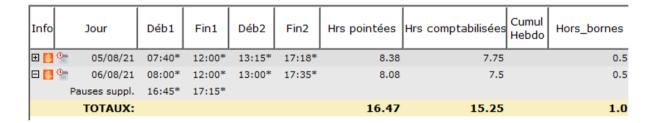


Alors les pointages arrondis seront pris en compte pour la comptabilisation du temps hors bornes. Ainsi dans l'exemple ci-dessous, le 05/08, uniquement 0,5h (30min) sont comptabilisés en dehors des bornes du planning (de 7h45 à 8h et de 17h à 17h15). En effet, 7h40 est arrondi à 7h45 et 17h18 est arrondi à 17h15.



#### Cas particulier des pauses supplémentaires :

Il est déconseillé d'employer cette règle si les employé(e)s pointent des 'pauses supplémentaires' non prévues dans un planning. En effet, comme le montre l'exemple ci-dessous pour le 06/08, ceci peut conduire à des calculs erronés dans la colonne 'Hors bornes'.



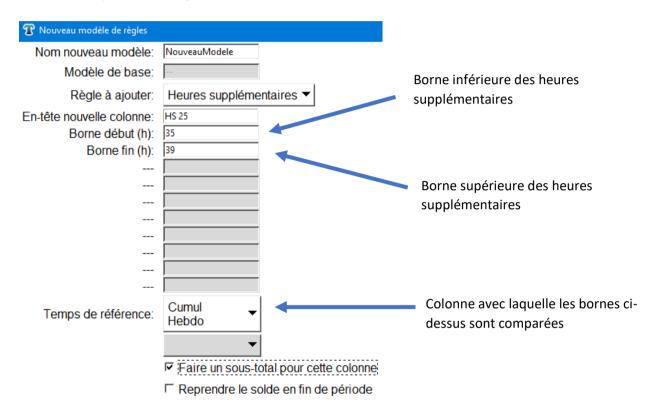
Cette règle ne s'applique également pas si un Ecrêtage a été mis en place.

## Heures supplémentaires :

### **Description:**

Cette règle permet de calculer les heures effectuées au-delà d'une certaine durée (hebdomadaire ou quotidienne) et en-deçà d'une autre durée. Il est par exemple possible de comptabiliser les heures hebdomadaires entre 35h et 39h.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Hrs comptabilisées	Cumul Hebdo	HS_25
<b>#</b>	05/08/21	07:40*	12:00*	13:15*	17:18*	8.38	8.38		
<b>#</b>	06/08/21	08:00*	12:00*	13:00*	17:35*	8.58	8.58		
∄	07/08/21								
∄	08/08/21							16.97	
<b>#</b>	09/08/21	19:00*	02:30*	03:00*	03:30*	8.0	8.0		
<b>±</b> 🕛	10/08/21	08:00*	12:00*	14:00	17:00	7.0	15.0		
Œ	11/08/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0	7.0		
⊞	12/08/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0	7.0		
⊞	13/08/21	08:00	12:00	14:00	17:00	7.0	7.0		
∄	14/08/21								
∄	15/08/21							44.0	4.0
	TOTAUX:					52.97	60.97		4.0



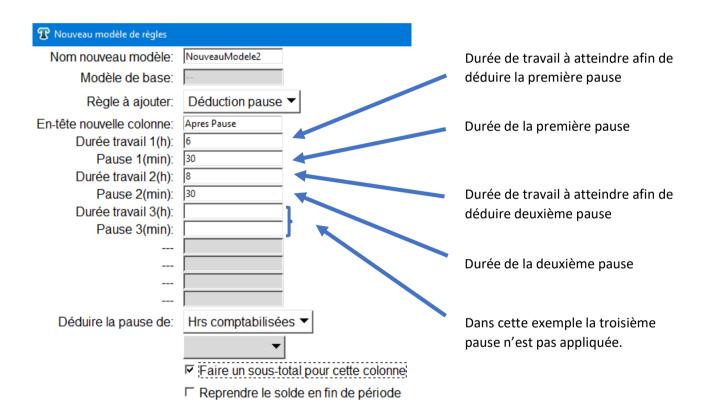
## Déduction de pause :

### **Description:**

Avec cette règle il est possible de déduire une pause forfaitaire basée sur le temps de présence d'une personne dans la journée. Cette règle supporte jusqu'à 3 déductions de pause. Par exemple :

- Déduction de 30min à partir de 6h de travail
- Déduction de 30min supplémentaires à partir de 8h de travail
- Déduction de 30min supplémentaires à partir de 10h de travail Il est recommandé de ne pas faire pointer de pause aux employé(e)s lorsque cette règle est appliquée.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



#### Visualisation dans une feuille de temps :

**BKS Elec** 

Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Hrs comptabilisées	Cumul Hebdo	Apres_Pause
<b>#</b>	05/08/21	07:40*	12:00*	13:15*	17:18*	8.38	8.38		7.38
<b>#</b>	06/08/21	08:00*	12:00*	13:00*	17:35*	8.58	8.58		7.58
<b>±</b>	07/08/21								
⊞	08/08/21							16.97	
<b>#</b>	09/08/21	19:00*	02:30*	03:00*	03:30*	8.0	8.0		7.0
<b>±</b>	10/08/21	08:00*	12:00*	14:00	17:00	7.0	7.0		6.5
	TOTAUX:					31.97	31.97		28.47

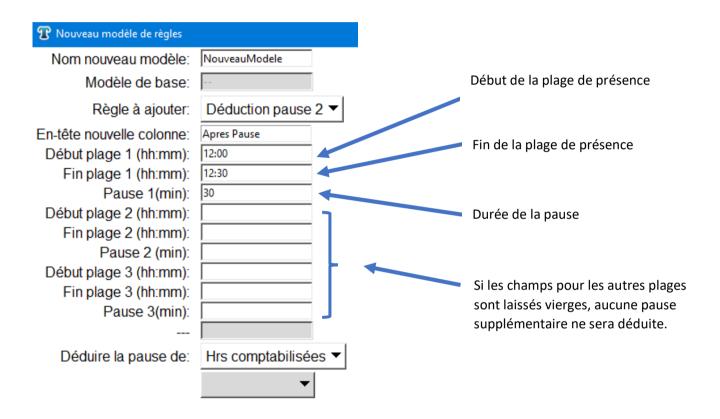


## Déduction de pause 2 :

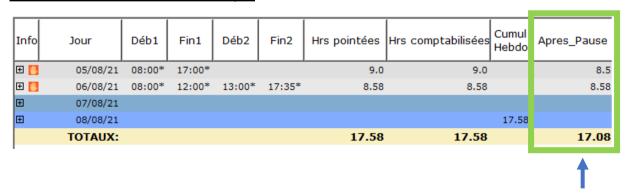
#### **Description:**

Tout comme la règle 'Déduction de pause', cette règle permet de déduire une pause forfaire. La condition de déduction n'est cependant plus basée sur une durée de travail mais sur une présence sur une plage. Dans l'exemple ci-dessous, une pause de 30min sera déduite si la personne est entièrement présente de 12:00 à 12:30.

**Note** : Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



#### Visualisation dans une feuille de temps :

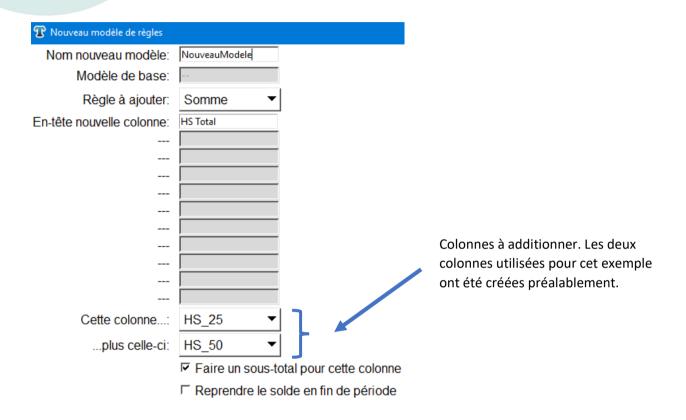


Le 05/08, la personne est présente de 12 :00 à 12 :30. 30min de pause sont déduites Le 06/08, la personne n'est pas présente de 12 :00 à 12 :30. Aucune pause n'est déduite

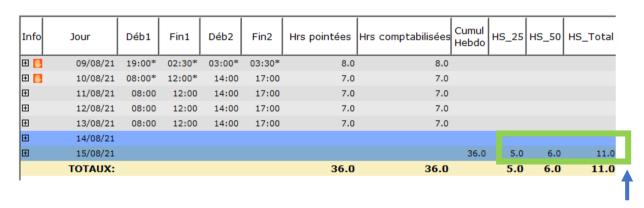
## Somme:

### **Description:**

Cette règle permet d'additionner deux colonnes. Elle peut par exemple être utilisée afin d'additionner deux tranches d'heures supplémentaires.



### Visualisation dans une feuille de temps :

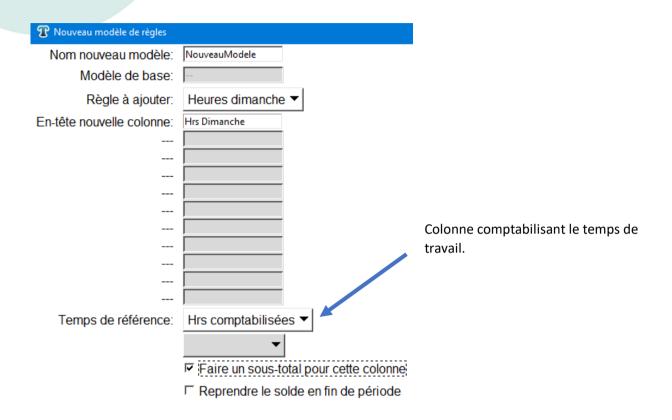


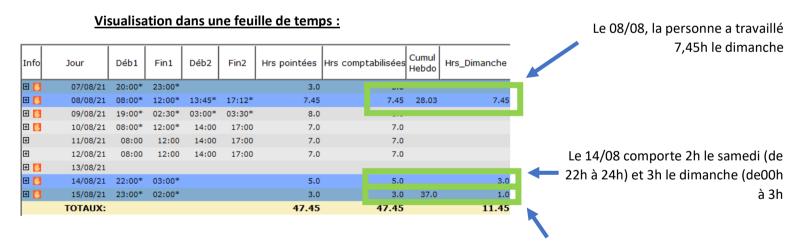
La colonne 'HS Total' comptabilise la somme entre 'HS 25' et 'HS 50'

## Heures dimanche:

### **Description:**

Cette règle permet de comptabiliser les heures travaillées le dimanche.





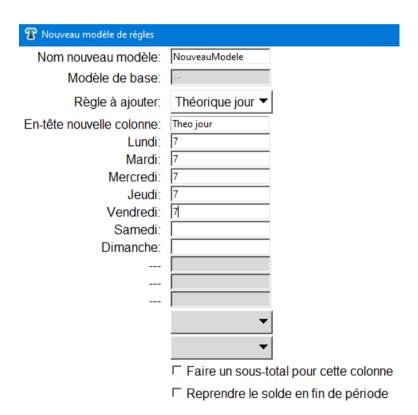
Le 15/08 comporte 1h le dimanche (de 23h à 24h) et 2h le lundi (de00h à

## Théorique jour :

#### **Description:**

Cette règle permet de mettre en place un temps de travail théorique sur une base journalière. Pour chaque jour de la semaine, un temps de travail théorique différent peut-être renseigné. Seule, cette règle n'apporte guère de valeur ajoutée aux relevés de temps. Usuellement, elle est utilisée conjointement avec les règles 'Ecart' et 'Cumul/solde' afin de créer un compteur d'heures supplémentaires.

<u>Note</u>: Il est nécessaire de respecter le format des entrées (par exemple les heures au format hh:mm) comme indiqué dans l'image ci-dessous.



Info	Jour	Déb1	Fin1	Déb2	Fin2	Hrs pointées	Corr 1	Durée 1	Hrs		Cumul Hebdo	Theo_jour	Ecart_jour	Cumul_Ecart_Hd
# 🕛	01/07/21	08:00*	12:00*	13:58*	17:38*	7.67				7.67		7.0	0.67	
<b>#</b>	02/07/21	07:58*	12:35*	13:15*	17:35*	8.95				8.95		7.0	1.95	
<b>±</b>	03/07/21													
⊞	04/07/21										16.62			2.62
<b>#</b>	05/07/21						CP	7.0		7.0		7.0		
⊞ 📙	06/07/21						CP	7.0		7.0		7.0		
<b>#</b>	07/07/21	08:00*	12:00*	13:00*	15:00*	6.0				6.0		7.0	-1.0	
<b>#</b>	08/07/21	08:12*	11:38*	12:34*	17:12*	8.07				8.07		7.0	1.07	
<b>#</b>	09/07/21	07:56*	10:35*			2.65				2.65		7.0	-4.35	
	TOTAUX:					33.33				47.33				2.62

## Théorique semaine :

### **Description:**

Cette règle est identique à 'Théorique jour' mais sur une base hebdomadaire.

# Temps pause 'fumeur':

#### **Description:**

Cette règle permet de visualiser le temps de pause pris par une personne pointant les pause 'supplémentaires' aussi appelées 'pauses fumeur'.

